

Ce document est à destination de toute structure **ayant accepté ou désirant accueillir une finale départementale** et fait état des éléments relatifs à l'organisation de celle-ci.

1. MISSIONS PRINCIPALES

1.1 Coordonner la finale le jour-J

Afin de mieux comprendre l'évènement, voici un déroulé **indicatif** d'une finale :

- Début de l'évènement
 - **14h00-14h30** : Accueil des participants, jury et public
 - **14h30-14h40** : mot d'introduction
 - **14h40-15h40** : 15 élèves lisent à voix haute (3 minutes chacun + 1-2 minutes de changement)
 - **15h40-15h55** : délibération du jury
 - **15h55 – 16h15** : remise des diplômes, goodies aux participants (que nous vous livrons en amont) et annonce du lauréat
 - Fin de l'évènement
- + possibilité de placer un intermède de 10 minutes à la moitié des lectures.

1.2 Constitution du jury

- Composé de 3 à 5 personnes
- Vous êtes libre de constituer le jury de votre choix : élus locaux, bibliothécaires, enseignant à la retraite, comédien, auteur, inspecteur d'académie...
- Personne impartiale (pas de proche des enfants participants)
- Nous communiquer sa composition 15 jours avant l'évènement

2. MISSIONS ANNEXES

2.1 Invitation du public

- Possibilité d'accueillir un public selon la capacité d'accueil : personnes issues de la vie publique et culturelle, groupes d'enfants, de jeunes ou de seniors intéressés.
- Définir un point de rencontre pour une discussion préparatoire avant le début de la finale pour les membres du jury

2.2 Communication

- Possibilité d'établir un contact avec la presse régionale, les journaux d'école, les magazines jeunesse, la radio et la télévision (L'association Les Petits champions de la lecture peut vous aider à ce sujet, n'hésitez pas à nous contacter).
- Possibilité d'envoyer à la presse le communiqué de l'association Les petits champions de la lecture avec le lieu et l'heure de la finale.

3. ENGAGEMENTS MUTUELS

3.1 Engagements du côté de la coordination nationale du jeu

- Courant février, l'association envoie par voie électronique la liste des participants attendus à la finale départementale, les grilles d'évaluation pour le jury, l'autorisation parentale pour le droit à l'image et les diplômes pour les enfants.

- Mi-février, l'association adresse par voie électronique aux représentants légaux et enseignants de chaque participant une « convocation » à la finale départementale en précisant le lieu, la date et l'heure. La personne référente dans le lieu d'accueil est mise en copie de cette diffusion.
- 15 jours avant la date de l'évènement, l'association envoie des lots à offrir à tous les participants, ainsi qu'une affiche pour communiquer dans le lieu d'accueil.

3.2 Engagements du lieu d'accueil

- Au plus tard le 14 janvier, nous communiquer date et heure retenues entre le 2 mars et le 16 avril en dehors du temps scolaire (de préférence mercredi et samedi donc). Pour la réception des lots, merci de bien vouloir nous indiquer dès que possible l'adresse précise de livraison et les horaires d'ouverture au plus tard le 31 janvier.
- 15 jours avant la date de l'évènement, **nous transmettre la composition du jury par mail** (3 personnes minimum, 7 personnes maximum, issues de la vie culturelle et éducative locale. Par ex : libraire, bibliothécaire, élu, comédien, enseignant à la retraite, etc). Une personne du lieu d'accueil peut bien entendu faire partie de ce jury.
- Le jour de l'évènement, accueillir les participants et leurs accompagnateurs, ainsi que les membres du jury. Si la capacité d'accueil le permet (ainsi que les conditions sanitaires), il est possible d'ouvrir cette finale au public. (*voir 1.1*)
- Faire passer les participants par ordre alphabétique du prénom. Chaque lecture dure 3 minutes, l'enfant est libre de se présenter et de présenter son livre avant sa lecture (en dehors des 3 minutes).
- Prévoir une sonorisation si l'espace est grand (plus de 50 places) ou bien de disposer le jury tout devant le cas échéant pour permettre une meilleure écoute.
- Organiser la délibération du jury (10-15 minutes maximum) dans un espace séparé.
- A l'issue de la délibération, remettre dans un premier temps les lots et diplômes à tous les participants avant d'annoncer le lauréat départemental.
- A l'issue de la finale, enregistrer une vidéo de la lecture du lauréat en vue de l'étape régionale, à l'aide d'un smartphone ou autre matériel vidéo. Faire signer l'autorisation parentale pour le droit à l'image, fournie par l'association, par les parents du lauréat.
- Dans la semaine qui suit la finale départementale, transmettre à l'association le prénom et nom du lauréat, l'autorisation parentale et la vidéo de lecture.

4. CONSEILS

4.1 Captation vidéo

- La vidéo doit être enregistrée sous le format paysage et non portrait.
- L'élève doit être face caméra dans un lieu calme et lumineux pour que le jury puisse correctement voir et entendre sa prestation.
- La transmettre via wetransfer (<https://wetransfer.com/>) avec l'autorisation de captation audiovisuelle complétée par les parents au maximum 10 jours après votre finale à contact@lespetitschampionsdelalecture.fr
- Nommer la vidéo : nom-prénom-département (ex : julien-dupont-64) NB : Si les parents décident de procéder eux-mêmes à l'enregistrement de la vidéo, nous comptons sur votre coopération pour leur transmettre ces informations et veiller au délai de transmission.

4.2 Aide à la décision - Jury

- Lecture et non théâtralisation
- Pas de lecture récitée par cœur
- La gestuelle doit être modérée

Des grilles d'évaluation pour vous aider à la prise de décision sont disponibles ici :

<https://www.lespetitschampionsdelalecture.fr/wp-content/uploads/2021/07/Fiche-evaluation-PCL-2021-1.pdf>